

La commune compte un budget principal et deux budgets annexes pour l'exercice 2023 :

- Le **budget Principal** qui rassemble l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune relevant de l'exercice des services publics à caractère administratif ;
- Le **budget annexe Maison de Santé** qui rassemble les dépenses et les recettes liées au Pôle de Santé ;
- Le **budget annexe Assainissement Collectif** qui rassemble les dépenses et les recettes liées à la station d'épuration communale.

## LE BUDGET PRINCIPAL

### La section de fonctionnement

Les prévisions pour la section de fonctionnement du Budget Primitif (BP) s'élèvent à 2 151 119€, en augmentation de 11% par rapport à celles de l'exercice précédent.

D'une part, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement :

**Les charges à caractère général** se caractérisent globalement par une augmentation des dépenses (+6.87%) pour s'établir à 505 004€. Les principaux postes de ce chapitre sont les dépenses suivantes : la fourniture des repas pour la cantine communale (90.5k€), l'entretien des voies communales (comprenant les prestations d'égavage, le fauchage et l'entretien de la voirie) pour une prévision totale de 84.5k€, les dépenses liées à la consommation de fluides (eau, électricité, gaz, carburants...) à hauteur de 67k€, l'entretien des espaces verts (28k€) et l'acquisition de petites fournitures (quincaillerie, bois, matériaux...) principalement destinées au service technique (29k€). Tous ces postes subissent les effets de l'inflation des prix.

**Les prévisions de dépenses de personnel** sont en hausse par rapport au BP 2022 (+10%) et atteignent 505 550€. Cela s'explique notamment par une revalorisation de l'indemnité de fonctions des agents titulaires décidée en début d'année, par l'anticipation de plusieurs hausses du SMIC, par l'effet des avancements d'échelons des agents titulaires, et par la titularisation de plusieurs agents employés jusque-là sous contrat aidé.

Le chapitre **atténuations de produits** est stable à 158 294€ qui correspondent au prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources, permettant de compenser pour chaque commune et EPCI les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale (réforme de la taxe professionnelle).

**Les autres charges de gestion courante** connaissent une légère baisse (-4.17%) et s'établissent à 227 279€. Cette diminution s'explique par les subventions versées du budget principal vers les budgets annexes qui passent de 111k€ en 2022 à 41.6€ pour cet exercice. D'un autre côté, la somme de 54.5k€ a du être inscrite afin de restituer des acomptes perçus sur les exercices antérieurs dans le cadre des compensations de l'Etat sur les pertes de recettes liées au Covid.

Enfin, **les charges financières** continuent de diminuer (-10%) sous l'effet de la baisse des intérêts à régler. De même, **les charges exceptionnelles** connaissent une diminution de 78%.

**Le virement à la section d'investissement** atteint 724k€ (+28%) et permettra d'investir sans avoir recours à un emprunt.



### D'autre part, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Les prévisions des **atténuations de charges** s'établissent à 21 711€ et correspondent aux remboursements des indemnités journalières perçues par la Commune lorsque la rémunération de l'agent absent a été maintenue, et à des compensations diverses.

**Les produits des services** sont en hausse de 49% et atteignent le montant de 140 920€ dont notamment 126.9k€ pour les recettes liées aux services de cantine et de garderie. Ces services accueillent toujours plus d'enfants et les tarifs sont revalorisés en parallèle de l'inflation des prix.

Les prévisions de recettes provenant **des impôts et taxes** connaissent également une augmentation (+7%) et atteignent le montant de 1 254 422€. Cette hausse s'explique uniquement par l'accroissement des bases d'imposition prévisionnelles puisque le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales à leurs niveaux des exercices précédents.

**Les dotations, subventions et autres participations** s'établissent à 138 338k€ (-18%). Les principales prévisions au sein de ce chapitre concernent la dotation forfaitaire de fonctionnement (82k€), la dotation de solidarité rurale (32k€) et la participation de l'état en faveur de nos contrats aidés (10.9k€).

**Les autres produits de gestion courante** continuent de s'accroître pour atteindre 26 832€ avec notamment une augmentation marquée des revenus des immeubles (locations de l'appartement communal, de l'ex maison des aînés, du foyer rural et de l'ex maison Coy).

Enfin, pour rappel, **l'excédent de fonctionnement reporté** de l'exercice précédent s'élève à 568k€, en hausse de 27%.

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
011	495 053,00 €	500,00 €	472 550,00 €	35 000,00 €	505 004,00 €	21 711,00 €	013
012	422 000,00 €	82 000,00 €	459 650,00 €	94 500,00 €	505 550,00 €	140 920,00 €	70
014	160 294,00 €	1 124 384,00 €	160 294,00 €	1 172 738,00 €	158 294,00 €	1 254 422,00 €	73
65	145 952,00 €	159 689,00 €	237 165,00 €	169 175,00 €	227 279,00 €	138 338,00 €	74
66	26 697,00 €	9 474,00 €	23 891,00 €	19 691,00 €	21 510,00 €	26 832,00 €	75
67	14 500,00 €	1,00 €	9 000,00 €	1,21 €	2 000,00 €	1,44 €	76
68	0,00 €	9 999,96 €	0,00 €	2 100,00 €	1 029,00 €	1 200,00 €	77
022	0,00 €	369 275,04 €	0,00 €	447 547,79 €	0,00 €	567 694,56 €	002
<b>Réel</b>	<b>1 264 496,00 €</b>	<b>1 755 323,00 €</b>	<b>1 362 550,00 €</b>	<b>1 940 753,00 €</b>	<b>1 420 666,00 €</b>	<b>2 151 119,00 €</b>	<b>Réel</b>
023	441 924,00 €		567 300,00 €		724 253,00 €		
042	50 000,00 €	1 097,00 €	12 000,00 €	1 097,00 €	6 200,00 €	0,00 €	042
<b>Ordre</b>	<b>491 924,00 €</b>	<b>1 097,00 €</b>	<b>579 300,00 €</b>	<b>1 097,00 €</b>	<b>730 453,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Ordre</b>
<b>Total</b>	<b>1 756 420,00 €</b>	<b>1 756 420,00 €</b>	<b>1 941 850,00 €</b>	<b>1 941 850,00 €</b>	<b>2 151 119,00 €</b>	<b>2 151 119,00 €</b>	<b>Total</b>

### La section d'investissement

Les prévisions pour la section d'investissement du budget primitif s'élèvent à 1 358 946€, en diminution de 49% par rapport au BP 2022 (en tenant compte des décisions modificatives intervenues en cours d'année).



Tout d'abord, concernant les dépenses d'investissement :

Les prévisions des **dépenses d'équipement** atteignent le montant de 1 292k€ contre 1 447k€ en 2022 et se décomposent comme suit :

**Les restes à réaliser** s'élèvent à 158k€ dont notamment 68.3k€ pour la création de l'Impasse des Pyrénées, 49k€ pour l'aménagement du Parc de la Mairie et 22k€ pour les premières études sur l'aménagement du Centre-Bourg (parcelles situées derrière le Pôle de Santé).

**Les propositions nouvelles** sur les opérations d'équipement s'élèvent à 1 054k€ dont voici les principales dépenses :

- 603k€ pour la rénovation énergétique de l'école ;
- 200k€ pour l'opération *Voirie Communale* avec notamment la poursuite des aménagements de sécurité sur la route de Morlaàs ;
- 107k€ pour l'opération *Voirie et réseaux divers* dont notamment 65k€ pour l'installation de 2 conteneurs à eau et d'un poteau incendie supplémentaire dans le cadre du programme de défense incendie communal ;
- 51k€ pour l'opération *Salle Polyvalente* en vue de la réalisation de travaux sur la toiture.

**Hors opération d'équipement** les dépenses réelles s'élèvent à 79.2k€ dont notamment 59k€ qui correspondent au remboursement du capital de la dette.

Ensuite, concernant les recettes d'investissement :

**Les dotations, fonds divers et réserves** s'élèvent à 330 674€ (-62%) dont 66k€ provenant du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, 76k€ provenant la taxe d'aménagement et 187k€ liés à aux excédents de fonctionnement capitalisés.

**Les subventions d'investissement reçues** sont prévues à hauteur de 308 676k€ dont 151k€ provenant de l'état (solde de l'aménagement du Parc de la Mairie + rénovation de l'école) et 148k€ provenant du Département (Parc Mairie + Ecole + Voirie + Etudes centre-bourg).

Enfin **le virement provenant de la section de fonctionnement** s'élève à 724k€, en hausse de 28% par rapport à l'exercice 2022.

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
<b>INVESTISSEMENT</b>							
Equip	966 601,00 €	420 837,00 €	1 363 530,00 €	667 245,29 €	1 212 881,20 €	233 734,11 €	10
21	0,00 €	290 726,80 €	0,00 €	104 734,00 €	0,00 €	308 676,00 €	13
204	15 500,00 €		20 000,00 €		15 128,00 €	280,00 €	16
10			2 734,00 €		3 982,80 €		
13	47 395,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27
16&26	70 900,50 €		60 858,00 €		60 117,00 €		
020	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
001	101 993,50 €	0,00 €	0,00 €	96 939,71 €	0,00 €	18 965,89 €	001
<b>Réel</b>	<b>1 202 390,80 €</b>	<b>711 563,80 €</b>	<b>1 447 122,00 €</b>	<b>868 919,00 €</b>	<b>1 292 109,00 €</b>	<b>561 656,00 €</b>	<b>Réel</b>
		441 924,00 €		567 300,00 €		724 253,00 €	021
040	1 097,00 €	50 000,00 €	1 097,00 €	12 000,00 €	0,00 €	6 200,00 €	040
041	100 000,00 €	100 000,00 €	1 189 180,00 €	1 189 180,00 €	66 837,00 €	66 837,00 €	041
<b>Ordre</b>	<b>101 097,00 €</b>	<b>591 924,00 €</b>	<b>1 190 277,00 €</b>	<b>1 768 480,00 €</b>	<b>66 837,00 €</b>	<b>797 290,00 €</b>	<b>Ordre</b>
<b>Total</b>	<b>1 303 487,80 €</b>	<b>1 303 487,80 €</b>	<b>2 637 399,00 €</b>	<b>2 637 399,00 €</b>	<b>1 358 946,00 €</b>	<b>1 358 946,00 €</b>	<b>Total</b>



## LE BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Les prévisions pour **la section de fonctionnement** s'élèvent à 82 522€, en diminution de 4.6% par rapport au budget primitif précédent.

Les charges générales représentent 16k€ (-4.6%) et tiennent compte de l'augmentation du coût des fluides, des réparations diverses et des prestations de ménage et d'entretien. Les charges financières atteignent 14.7k€, en baisse de 7% par le biais de la diminution des intérêts de la dette.

De leur côté, les recettes sont assurées par le virement de la subvention provenant du budget principal à hauteur de 23.8k€ (-18%), par la location des cabinets médicaux à hauteur de 52.3k€ (+4.6%) et par l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2022 (6.4k€).

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
011	15 981,00 €	0,00 €	16 976,68 €	0,00 €	16 199,47 €	7 081,00 €	70
65	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	23 843,00 €	74
66	19 227,00 €	45 000,35 €	15 743,00 €	50 000,11 €	14 675,00 €	45 244,67 €	75
67	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	77
022	0,00 €	11 152,65 €	0,00 €	7 502,89 €	0,00 €	6 353,33 €	002
<b>Réel</b>	<b>35 208,00 €</b>	<b>81 153,00 €</b>	<b>32 719,68 €</b>	<b>86 503,00 €</b>	<b>30 874,47 €</b>	<b>82 522,00 €</b>	<b>Réel</b>
023	40 945,00 €		43 783,32 €		46 021,53 €		
042	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	5 626,00 €	0,00 €	042
<b>Ordre</b>	<b>45 945,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>53 783,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>51 647,53 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Ordre</b>
<b>Total</b>	<b>81 153,00 €</b>	<b>81 153,00 €</b>	<b>86 503,00 €</b>	<b>86 503,00 €</b>	<b>82 522,00 €</b>	<b>82 522,00 €</b>	<b>Total</b>

Les prévisions en faveur de **la section d'investissement** atteignent le montant de 95 190€ et restent stables par rapport au BP précédent.

Les dépenses se caractérisent par un montant de 47k€ pour couvrir le remboursement du capital de la dette, 43.5k€ pour couvrir le déficit d'investissement reporté et 4k€ pour réaliser des travaux et des études.

Les recettes proviennent principalement du virement de la section de fonctionnement (46k€) et des excédents de fonctionnement capitalisés (43.5k€).

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
<b>INVESTISSEMENT</b>							
Opé12	1 000,26 €	34 193,00 €	7 573,32 €	40 788,68 €	4 000,53 €	43 542,47 €	10
Chap16	45 386,00 €	441,00 €	46 534,00 €	324,00 €	47 647,00 €	0,00 €	16
Chap21	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
001	34 192,74 €		40 788,68 €		43 542,47 €		
<b>Réel</b>	<b>80 579,00 €</b>	<b>34 634,00 €</b>	<b>94 896,00 €</b>	<b>41 112,68 €</b>	<b>95 190,00 €</b>	<b>43 542,47 €</b>	<b>Réel</b>
		40 945,00 €		43 783,32 €		46 021,53 €	021
040	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	5 626,00 €	040
041	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	041
<b>Ordre</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>85 945,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>53 783,32 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>51 647,53 €</b>	<b>Ordre</b>
<b>Total</b>	<b>120 579,00 €</b>	<b>120 579,00 €</b>	<b>94 896,00 €</b>	<b>94 896,00 €</b>	<b>95 190,00 €</b>	<b>95 190,00 €</b>	<b>Total</b>



## LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Concernant la **section de fonctionnement**, les prévisions s'établissent à 46 082€, en diminution de 56% par rapport au BP 2022.

Cette nette baisse s'explique principalement par une prévision des dotations aux amortissements des immobilisations passant de 94k€ à 30.8k€ (64k€ de régularisations en 2022). Les charges générales s'élèvent elles à 15.3k€, elles comprennent les dépenses liées aux fluides, les réparations et l'entretien de la station, la taille de la bambouseraie et les différentes analyses nécessaires.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la subvention versée du budget Principal (17.8k€), de la redevance versée par la SATEG (7k€) et des participations financières de tiers aux travaux suite à des raccordements au réseau d'assainissement collectif (4k€).

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
<b> FONCTIONNEMENT</b>							
011	8 000,00 €	4 000,68 €	10 600,00 €	6 199,76 €	15 250,00 €	10 999,42 €	70
65	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	81 972,00 €	0,00 €	17 774,00 €	74
67	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	77
002	0,00 €	3 424,32 €	0,00 €	4 248,24 €	0,00 €	5 128,58 €	002
Réel	8 000,00 €	20 425,00 €	10 600,00 €	92 420,00 €	15 250,00 €	33 902,00 €	Réel
023	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
042	24 605,00 €	12 180,00 €	94 000,00 €	12 180,00 €	30 832,00 €	12 180,00 €	042
Ordre	24 605,00 €	12 180,00 €	94 000,00 €	12 180,00 €	30 832,00 €	12 180,00 €	Ordre
Total	32 605,00 €	32 605,00 €	104 600,00 €	104 600,00 €	46 082,00 €	46 082,00 €	Total

En ce qui concerne la **section d'investissement**, le BP est arrêté à 166 273€ (+12.5%).

En dépenses, les restes à réaliser atteignent 38.8k€ et les propositions nouvelles 107k€.

Les recettes réelles (135k€) correspondent à l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022 et au versement du FCTVA.

CHAP DEP	2021		2022		2023		CHAP REC
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
<b> INVESTISSEMENT</b>							
Opé11	30 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	55 237,00 €	1 959,10 €	10
Opé12	39 965,43 €	57 540,43 €	75 612,67 €	53 792,67 €	98 856,00 €	133 481,90 €	001
020	0,00 €		0,00 €		0,00 €		
Réel	69 965,43 €	57 540,43 €	135 612,67 €	53 792,67 €	154 093,00 €	135 441,00 €	Réel
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	021
040	12 180,00 €	24 605,00 €	12 180,00 €	94 000,00 €	12 180,00 €	30 832,00 €	040
		0,00 €		0,00 €		0,00 €	041
Ordre	12 180,00 €	24 605,00 €	12 180,00 €	94 000,00 €	12 180,00 €	30 832,00 €	Ordre
Total	82 145,43 €	82 145,43 €	147 792,67 €	147 792,67 €	166 273,00 €	166 273,00 €	Total